



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES SUR LES AUTRES PERMIS DE SÉJOUR VIA L'OFFICE DES ÉTRANGERS (EXTRANJERÍA)

Mis à jour en septembre 2023

Les étrangers qui souhaitent résider en Espagne doivent régulariser leur situation administrative dans le pays et peuvent le faire grâce à différents types d'autorisations établies par la Loi sur l'Immigration (Ley de Extranjería) (ou par la Loi sur l'Asile dans le cas des demandeurs de protection internationale).

En 2022, le Décret Royal 629/2022 du 26 juillet a été publié, modifiant le Règlement de la Loi Organique 4/2000 sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale, suite à sa réforme par la Loi Organique 2/2009, approuvée par le Décret Royal 557/2011 du 20 avril.

Vous trouverez ci-dessous des informations de base actualisées sur les différentes autorisations prévues par la loi qui ne font pas partie des autorisations de séjour pour circonstances exceptionnelles (détaillées dans un autre document). Toutefois, si vous résidez dans la ville de Barcelone et que vous avez des doutes, nous vous recommandons de prendre rendez-vous avec le SAIER afin de recevoir des conseils personnalisés.

Table des matières

Estancia por estudios	2
1. ¿Puedo trabajar en España con una autorización de estancia por estudios?	2
2. ¿Cuántas horas podré trabajar?	2
3. ¿Qué pasa si finalizo los estudios pero me quiero quedar en España trabajando?	2
Reagrupación familiar	2
4. ¿Cómo pido una Reagrupación familiar?	2
5. ¿Qué criterios se necesitan cumplir para la reagrupación de menores y familiares con circunstancias humanitarias?	3
6. ¿Cómo se consigue una autorización de residencia y trabajo independiente del/de la cónyuge o pareja reagrupados?	3
7. ¿Qué pasa cuando tengo que renovar mi autorización por reagrupación familiar?	4
Residencia y trabajo	4
8. ¿Qué necesito para renovar un permiso de residencia y trabajo?	4
9. ¿Qué plazos tengo para renovar mi permiso de residencia?	4
10. ¿Cuánto tiempo tiene de validez este tipo de permiso?	4



Residencia y trabajo por cuenta propia	5
11. ¿Qué es necesario acreditar para conseguir este permiso?	5
12. ¿Cómo se renueva?.....	5
Contrataciones en origen y catálogo de difícil cobertura	Error! No s'ha definit el marcador.
13. ¿Cómo funciona este tipo de contratación?	5
14. ¿Cómo puedo saber si mi profesión se encuentra dentro de los empleos contemplados para obtener este permiso?	5

Séjour d'étude

1. Puis-je travailler en Espagne avec un permis de séjour pour études?

Oui, dans certains cas. Les personnes autorisées à séjourner à des fins d'études et qui suivent des études supérieures, une formation professionnelle réglementée ou une formation menant à un certificat de professionnalisme ou d'aptitude technique ou à une qualification professionnelle nécessaire à l'exercice d'une profession spécifique ont le droit de travailler en tant que salariés et travailleurs indépendants.

2. Combien d'heures pourrai-je travailler?

Vous pouvez travailler jusqu'à 30 heures par semaine au maximum, à condition que cela n'entrave pas l'activité de formation pour laquelle le permis de séjour a été accordé.

3. Que se passe-t-il si je termine mes études mais que je souhaite rester en Espagne pour travailler?

Si vous avez une offre d'emploi au niveau du salaire minimum interprofessionnel, vous pourrez modifier votre permis de séjour et de travail initial.

Le regroupement familial

4. Comment demander le regroupement familial?

Le regroupement familial est traité lorsque le membre de la famille à regrouper se trouve dans le pays d'origine. En règle générale, seuls les parents au premier degré peuvent être regroupés. Le résident qui demande le regroupement doit être un résident régulier depuis au moins un an et détenir le NIE pour au moins une année encore. Si la personne qui souhaite regrouper a la nationalité espagnole, c'est-à-dire le DNI, la procédure n'est pas le regroupement, mais l'enracinement familial ou la carte de séjour d'un membre



de la famille d'un citoyen de l'UE (dans ce cas, la personne à regrouper doit se trouver sur le territoire espagnol).

Pour demander le regroupement familial, vous devez disposer d'un rapport sur le logement qui, à Barcelone, peut être demandé au Bureau d'Assistance aux citoyens (OAC) du district où vous vivez.

Vous devez également prouver que vous disposez de moyens financiers suffisants pour subvenir aux besoins des personnes concernées par le regroupement.

Nous vous recommandons de prendre conseil auprès du SAIER ou de contacter le Programme d'Accompagnement pour le Regroupement Familial afin d'obtenir des conseils sur la procédure. Ce programme offre également des conseils et des activités d'accompagnement pour les enfants et les jeunes qui arrivent à Barcelone en dehors de la période scolaire.

5. Quels sont les critères à respecter pour le regroupement des enfants mineurs et des membres de la famille pour des raisons humanitaires?

En vertu du nouveau règlement, les moyens financiers exigés pour certains membres de la famille sont réduits et assouplis. En ce sens, il existe de nouvelles valeurs financières de référence. Les modifications concernent également la régularisation des mineurs qui ne sont pas nés en Espagne et qui vivent déjà avec leurs parents.

Pour le regroupement des fils et filles mineurs ou des personnes représentées par la personne en charge du regroupement, des mineurs ou des personnes handicapées, d'autres indicateurs sont applicables, en plus de l'IPREM, à titre subsidiaire. Ces indicateurs sont les suivants:

- Revenu du demandeur provenant d'une source stable égal ou supérieur au salaire minimum interprofessionnel (SMI 2023 : 1082 € par mois x 14 paiements).
- 150 % de l'Indicateur Public de Revenu à Effets Multiples (IPREM) par demandeur et membre de la famille à charge et 50 % de l'IPREM pour chaque membre de la famille supplémentaire (IPREM 2023 : 600 €/mois).
- Le demandeur doit justifier de 110 % du Revenu Minimum Vital (RMV) pour son entretien et celui de l'enfant qu'il a l'intention de réunir. Pour chaque enfant supplémentaire, il devra créditer 10 % du RMV et jusqu'à un maximum de 150 %.

En 2024, le Salaire Minimum Interprofessionnel (SMI) peut être modifié.

6. Comment obtenir un permis de séjour et de travail indépendant du conjoint ou du partenaire regroupé?

Avec la réforme, la référence à une durée spécifique du contrat est supprimée. Il est possible de demander un permis de séjour et de travail indépendant: en fournissant un ou plusieurs contrats avec une rémunération mensuelle égale ou supérieure au salaire minimum.



7. Que se passe-t-il lorsque je dois renouveler mon autorisation obtenue par regroupement familial?

Le renouvellement de votre titre de séjour pour regroupement familial aura la même validité que celui de la personne qui regroupe et vous permettra de travailler en tant que salarié et/ou travailleur indépendant.

La résidence et le travail

8. De quoi ai-je besoin pour renouveler mon permis de séjour et de travail?

Pour renouveler ce permis, vous devez remplir l'une des conditions suivantes:

- Continuité dans la relation de travail initiale.
- Avoir cotisé au moins 3 mois par an, à condition que vous remplissiez l'un des critères suivants:
 - Avoir un contrat de travail avec un nouvel occupant et être inscrit à la Sécurité Sociale.
 - Avoir un contrat de travail (avec un occupant solvable).
 - Prouver que la relation de travail à l'origine de votre autorisation a été interrompue pour des raisons indépendantes de votre volonté et que vous avez activé votre inscription au SOC en tant que demandeur d'emploi.
- Percevoir une allocation de chômage ou d'insertion sociale.
- Avoir cotisé au moins 9 mois sur une période de 12 mois, ou 18 mois sur une période de 24 mois, à condition que:
 - votre dernière relation de travail a pris fin pour des raisons indépendantes de votre volonté.
 - vous faites une recherche active d'emploi (inscription au SOC).
- Avoir un conjoint ou un partenaire qui remplit les conditions économiques prévues par le regroupement familial.
- Résiliation du contrat de travail ou suspension de la relation de travail en raison de la violence sexiste.

9. Quels sont les délais de renouvellement de mon permis de séjour?

Vous avez un délai de renouvellement dans les 60 jours précédents et jusqu'à 90 jours après la date d'expiration de votre permis de séjour.

10. Quelle est la durée de validité de ce type de permis?

Les autorisations de travail initiales renouvelées ont une durée de 4 ans et sont salariées ou indépendant.

Les autorisations pour circonstances exceptionnelles ne sont pas des autorisations initiales.

Dans ce cas, au bout d'un an, elle doit être modifiée par une autorisation de séjour et de travail initiale d'une durée de 2 ans (cette première démarche est une modification et non un renouvellement). Lors du prochain renouvellement, la personne obtiendra une autorisation de 4 ans en tant que salarié et travailleur indépendant.



Résidence et travailleur indépendant

11. ¿Qu'est-ce qu'il faut accréditer pour obtenir ce permis?

Il vous suffit de prouver que vous avez les investissements prévus pour la mise en œuvre du projet.

12. Comment est-il renouvelé?

Lorsque vous devez renouveler, vous recevrez une autorisation de quatre ans pour travailler en tant qu'indépendant ou salarié.

Recrutement à la source et catalogue difficile à couvrir

13. Comment fonctionne ce type de recrutement?

La nouvelle réglementation veut dynamiser la figure du catalogue de couverture difficile. Si une profession se trouve dans ce catalogue, l'entreprise d'occupation peut demander une autorisation de séjour et de travail salarié initial en faveur d'une personne étrangère, à condition que celle-ci se trouve dans le pays d'origine.

14. Comment puis-je savoir si ma profession fait partie des emplois envisagés pour obtenir ce permis?

Le catalogue des emplois difficiles à couvrir comprendra les emplois relevant de secteurs économiques déterminés par accord de la Commission gouvernementale déléguée aux Affaires Economiques, sur proposition du Ministère de l'Insertion, de la Sécurité Sociale et des Migrations.

Le délai de traitement de l'offre auprès des services publics d'occupation est également réduit à huit jours. En outre, le certificat du bureau d'occupation doit être délivré en trois jours au lieu des cinq jours précédents.

Des autorisations pluriannuelles (migration circulaire) sont prévues et permettront de travailler 9 mois par an pendant 4 ans. Applicable dans tout secteur ayant besoin de travailleurs.

À la fin de la période de quatre ans, elle peut être prolongée de quatre ans. Il est également possible de demander, dans les six mois suivants la fin de la période, une autorisation de séjour et de travail d'une durée de deux ans, renouvelable pour deux ans, qui permettra de travailler à titre indépendant ou salarié.